

Le 3 juillet 2013 CHA C

0 9 0 5 **Antenne interjurassienne de l'égalité: bilan intermédiaire et suite de la procédure**

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'activités 2012 – 2013 de l'Antenne interjurassienne de l'égalité (AIJE).
2. Il se prononcera sur l'avenir de l'AIJE au premier trimestre 2014, le 31 mars au plus tard.
3. Il charge la Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes d'informer la Ministre jurassienne responsable de l'AIJE sur le calendrier de la prise de décision concernant l'avenir de l'AIJE.



A la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier :